RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA SADC SUR LA DÉMOCRATISATION, LA GOUVERNANCE ET LES DROITS DE L'HOMME À LA 59e SESSION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Monsieur le Président, je propose que la 59e session de l'Assemblée plénière adopte le rapport de la Commission permanente sur la démocratisation, la gouvernance et les droits de l'homme (DGHR) déposé le 23 octobre 2026.

TABLE DES MATIÈRES

1.0 COMPOSITION DE LA COMMISSION 3
2.0 MANDAT 3
3.0 RÉUNIONS TENUES AU COURS DE LA PÉRIODE CONSIDÉRÉE 3
4.0 CONTEXTE 3
5.0 PRÉSENTATIONS ET DÉLIBÉRATIONS 4
5.1 Réforme électorale et mise en œuvre des normes régionales 4
5.2 Financement et suivi de l'observation électorale 4
5.4 Participation citoyenne et confiance du public 5
5.5 Prospective stratégique et résilience démocratique 5
5.6 Utilisation responsable de l'intelligence artificielle 6
5.7 Élaboration inclusive de lois-types régionales 6
6.0 OBSERVATIONS DE LA COMMISSION ET PROPOSITIONS DE RÉSOLUTIONS 6
7.0 CONCLUSION 8
8.0 ANNEXES 10
ANNEXE I: COMPOSITION DE LA COMMISSION 10
ANNEXE II: FONCTIONNAIRES PRESENTS 10
ANNEXE III: PERSONNES-RESSOURCES 10

1.0 COMPOSITION DE LA COMMISSION

La Commission permanente sur la démocratisation, la gouvernance et les droits de l'homme (DGHR) est composée des membres énumérés à l'annexe I. Les fonctionnaires et les personnes-ressources figurent respectivement aux annexes II et III.

2.0 MANDAT

Le mandat spécifique de la Commission permanente DGHR est défini à l'article 42(d) du Règlement intérieur du Forum parlementaire de la SADC. Dans l'exercice de son mandat, la Commission s'est penchée sur la gouvernance électorale, la responsabilité démocratique, les droits de l'homme et les défis émergents en matière de gouvernance.

3.0 RÉUNIONS TENUES AU COURS DE LA PÉRIODE CONSIDÉRÉE

La Commission a tenu deux réunions au cours de la période considérée. La première réunion s'est déroulée le 22 mai 2026 à l'hôtel Southern Sun OR Tambo International Airport à Johannesburg, en Afrique du Sud, sur le thème «*De l'engagement à l'action: renforcer le leadership parlementaire dans la transposition de la loi-type de la SADC sur les élections*». La deuxième réunion s'est tenue le 15 octobre 2026 au Radisson Blu de Sandton, à Johannesburg, sur le thème «*Façonner l'avenir démocratique de l'Afrique australe: renforcer la prospective parlementaire, la résilience et une gouvernance réactive*».

4.0 CONTEXTE

Les travaux de la Commission ont porté sur deux priorités complémentaires: la mise en œuvre des engagements électoraux régionaux et le renforcement des capacités parlementaires à anticiper les défis émergents en matière de démocratie et de gouvernance. Ses délibérations ont établi un lien entre les besoins immédiats en matière de réforme électorale et de contrôle, et les questions à plus long terme relatives à la résilience institutionnelle et à une gouvernance réactive. Parmi les priorités électorales figuraient l'intégration dans la législation nationale de la loi-type de la SADC sur les élections, la mise en œuvre des normes électorales régionales, la transparence du financement politique et la participation inclusive. Les campagnes électorales numériques, la désinformation, la cybersécurité et la protection des données électorales constituaient des défis supplémentaires. La Commission a également examiné le financement durable des missions d'observation électorale (MOE) du SADC PF ainsi que le suivi parlementaire des recommandations des observateurs.

L'enquête a pris en compte les activités menées dans le cadre du projet « *Renforcement des liens entre les niveaux national et régional – Amélioration de la responsabilité et de la participation citoyenne à l'intégration régionale par le biais d'un parlement régional* » (2025-2027), notamment les initiatives relatives à la législation électorale nationale et l'élaboration de la loi-type de la SADC sur le constitutionnalisme et l'État de droit. Ces activités ont soutenu un travail plus large sur la responsabilité, la participation citoyenne et la transformation du Forum en un parlement régional. Les changements démographiques, les inégalités, les

pressions climatiques, la migration, les évolutions technologiques et la confiance du public dans les institutions ont éclairé l'examen mené par la Commission sur l'avenir de la démocratie. La prospective stratégique a permis de tester des hypothèses et d'évaluer les risques et opportunités plausibles avant qu'ils ne se cristallisent. La Commission a donc examiné comment la législation parlementaire, le contrôle budgétaire, la surveillance et la représentation pouvaient traduire les engagements régionaux et les analyses à long terme en actions concrètes.

5.0 PRÉSENTATIONS ET DÉLIBÉRATIONS

5.1 Réforme électorale et mise en œuvre des normes régionales

La Commission a constaté des lacunes persistantes dans la transposition et la mise en œuvre de la loi-type de la SADC sur les élections, malgré les réformes électorales nationales. Elle a souligné la nécessité pour la législation et les institutions électorales de refléter les normes régionales tout en s'adaptant à l'évolution des conditions politiques et technologiques. L'étude régionale sur la transposition menée en collaboration avec le Forum des commissions électorales des pays de la SADC (ECF-SADC) a été considérée comme une base permettant d'identifier les réformes encore en suspens.

Les membres ont mis l'accent sur le contrôle parlementaire des lois électorales, la supervision des organismes de gestion électorale dans le cadre de leurs mandats légaux, la transparence du financement politique et le suivi des recommandations formulées par les observateurs de la SADC et du SADC PF. Les cadres électoraux devaient également aborder les questions de cybersécurité, de mésinformation et désinformation, de campagne électorale numérique, de protection des données et de préparation aux situations d'urgence, tout en préservant les droits fondamentaux. Les membres ont insisté sur la participation équitable des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des communautés marginalisées.

5.2 Financement et suivi de l'observation électorale

La Commission a identifié l'imprévisibilité du financement comme une contrainte persistante pesant sur les missions d'observation électorale du Forum parlementaire de la SADC (SADC PF EOM). Un financement durable est nécessaire pour soutenir la participation parlementaire, la continuité et l'apprentissage institutionnel tout au long des phases d'évaluation préélectorale, d'observation et de suivi postélectoral. Les députés ont proposé que les parlements membres prévoient des dotations budgétaires appropriées et donnent la priorité aux représentants exerçant des responsabilités en matière de gouvernance, de droit, d'élections ou de droits de l'homme. Ils ont également insisté sur le suivi coordonné des recommandations des observateurs par le biais des commissions parlementaires et des processus nationaux de réforme.

5.3 Coopération régionale en matière de gouvernance et mise en œuvre des projets

La Commission a pris note des progrès réalisés dans le cadre du projet 2025-2027, notamment les travaux relatifs à la loi-type de la SADC sur le constitutionnalisme et l'État de droit, ainsi que les initiatives visant à transposer la loi-type électorale au Malawi et au Lesotho. Elle a salué le soutien apporté par les partenaires de coopération, notamment le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) par l'intermédiaire de la GIZ, International Partnerships Austria et l'Union européenne. Les membres ont appelé à un renforcement du contrôle exercé par la Commission, une meilleure concertation avec les parties prenantes ainsi qu'un suivi des rapports d'activités du projet. Ils ont également examiné les progrès réalisés en vue de la création d'un parlement régional ainsi que l'analyse des audiences publiques afin d'éclairer les futurs programmes de participation citoyenne.

5.4 Participation citoyenne et confiance du public

La Commission a établi un lien entre la responsabilité démocratique et la confiance du public, d'une part, et la capacité des citoyens à influencer les travaux parlementaires, d'autre part. Elle s'est dit préoccupée par la baisse de la participation électorale, en particulier chez les jeunes, et par la frustration qui peut naître lorsque les institutions ne reconnaissent pas les contributions du public ou n'expliquent pas comment celles-ci ont été prises en compte. Les consultations publiques, les pétitions, les auditions, les actions de sensibilisation dans les circonscriptions et les canaux numériques, devraient permettre d'atteindre les communautés sous-représentées et d'établir un lien direct avec les processus législatifs et de contrôle. Les membres ont souligné la nécessité d'une participation significative des jeunes et d'un retour d'information aux contributeurs, en s'appuyant sur les guides d'engagement citoyen élaborés par l'International Parliament Engagement Network (IPEN) et INTER PARES.

5.5 Prospective stratégique et résilience démocratique

La modélisation à long terme, à l'échelle nationale et régionale, à l'horizon 2043, a examiné les interactions entre l'évolution démographique, la santé, l'agriculture, l'éducation, l'industrie manufacturière, les infrastructures, le commerce, les flux financiers et la gouvernance. Le Commission a reconnu que cette prospective explorait des trajectoires plausibles et les conséquences des choix actuels, plutôt que de prédire un avenir unique. Les parlementaires ont souligné que les projections devaient être interprétées à la lumière de leurs hypothèses et des limites des données, notamment la disponibilité inégale d'informations actualisées selon les pays et les secteurs. Les capacités institutionnelles, l'inclusion, la gestion transparente des ressources publiques et un contrôle efficace ont été identifiés comme des éléments importants pour le développement à long terme.

L'analyse prospective, l'analyse de scénarios, la recherche et l'engagement du public pourraient aider les commissions à identifier les risques émergents et à évaluer les effets à long terme de la législation, des politiques et des plans de développement.

Les membres ont préconisé une intégration progressive dans les fonctions existantes de recherche et travaux des commissions, adaptée aux capacités de chaque Parlement. Les exercices de prospective devraient refléter la pluralité politique et inclure les citoyens, les jeunes et les intérêts des générations futures. L'apprentissage par les pairs au niveau régional et les partenariats stratégiques pourraient renforcer les capacités de recherche et traduire les analyses en priorités parlementaires.

5.6 Utilisation responsable de l'intelligence artificielle

La Commission a examiné les applications de l'intelligence artificielle (IA) dans les domaines de la numérisation de documents, de la comparaison législative, de la synthèse de rapports, de l'analyse des contributions du public et de l'accès aux informations parlementaires. Les députés ont souligné que l'adoption de ces technologies nécessitait une évaluation, à l'échelle de l'institution, portant sur l'état de préparation, des objectifs et des risques. Les mesures de protection devraient permettre de distinguer les informations publiques des documents confidentiels et des textes en attente de publication, de contrôler l'accès, de protéger les données et d'exiger la vérification des résultats générés par l'IA. La responsabilité humaine dans les décisions parlementaires et les travaux publiés devrait rester explicite.

5.7 Élaboration inclusive de lois-types régionales

Les députés ont souligné que l'élaboration de lois-types régionales devait permettre une participation significative des parlements membres et refléter la diversité des traditions juridiques et parlementaires. La Commission a notamment appelé à une participation accrue des pays francophones, grâce à un accès en temps utile aux documents et à la possibilité d'apporter une contribution technique substantielle.

6.0 OBSERVATIONS DE LA COMMISSION ET PROPOSITIONS DE RÉSOLUTIONS

À l'issue de ses délibérations lors des deux réunions, la Commission a formulé les observations suivantes :

RECONNAISSANT que les engagements électoraux régionaux nécessitent une législation, un financement et un contrôle soutenus au niveau national;

CONSTATANT des lacunes dans la transposition de la loi-type de la SADC sur les élections et la nécessité de faire face aux risques émergents liés au numérique et au financement politique tout en protégeant les droits fondamentaux;

PRÉOCCUPÉE par le fait que la désinformation, la mésinformation, les menaces liées à la cybersécurité, l'exclusion et la baisse de la participation risquent de compromettre l'intégrité électorale et la confiance du public;

SOULIGNANT l'importance d'une participation inclusive, de l'éducation civique et d'un engagement parlementaire accessible;

RECONNAISSANT la nécessité d'un financement durable des missions d'observation électorale et d'un suivi coordonné des recommandations des observateurs;

RECONNAISSANT les progrès réalisés dans le cadre du projet parlementaire régional 2025-2027 et le soutien des partenaires de coopération;

RECONNAISSANT que la prospective stratégique, la recherche et l'engagement du public peuvent aider les parlements à anticiper les risques et à évaluer les effets à long terme de leurs décisions;

PRENANT ACTE du potentiel de l'intelligence artificielle à soutenir les travaux parlementaires et de la nécessité de mettre en place des garanties à l'échelle de l'institution;

SOULIGNANT l'importance d'une gestion responsable de l'information, de la vérification et de la responsabilité humaine;

PAR CONSÉQUENT, la Commission a décidé de recommander à la 59e Assemblée plénière ce qui suit:

(i) **EXHORTER** les parlements membres à réexaminer et, le cas échéant, à aligner leurs lois électorales et leurs cadres institutionnels à la loi-type de la SADC sur les élections et aux principes et lignes directrices révisés de la SADC régissant les élections démocratiques, en abordant les questions relatives aux campagnes électorales numériques, à la désinformation, à la cybersécurité, à la protection des données, à la préparation aux situations d'urgence et à la transparence du financement politique, tout en protégeant les droits fondamentaux et en garantissant une participation inclusive;

(ii) **INVITER** les parlements membres à prévoir dans leur budget la participation aux missions d'observation électorale du SADC PF, à donner la priorité aux membres assumant des responsabilités au sein des commissions compétentes et à suivre la mise en œuvre des recommandations des observateurs dans le cadre du contrôle exercé par les commissions;

(iii) **DEMANDER** au Comité exécutif d'obtenir des présidents d'assemblée des engagements politiques et budgétaires durables en faveur de l'observation des élections parlementaires;

(iv) **CHARGER** le Secrétariat du SADC PF, dans le cadre des mandats et ressources approuvés, de coordonner la coopération technique avec les structures concernées de la SADC, l'ECF-SADC et les partenaires de coopération en matière de réformes électorales et de suivi parlementaire de la transposition de la loi-type sur les élections;

(v) **ENCOURAGER** les parlements membres à développer les consultations accessibles, les pétitions, les audiences publiques, la sensibilisation dans les

circonscriptions et l'engagement numérique, à accorder la priorité aux jeunes et aux communautés sous-représentées, et à rendre compte de la manière dont les contributions du public éclairent les travaux parlementaires;

(vi) **INVITER** les parlements membres à renforcer leurs capacités de recherche et à intégrer l'analyse prospective et l'analyse de scénarios dans les travaux des commissions, le contrôle législatif et le suivi des plans de développement, en intégrant des perspectives politiques et citoyennes variées, ainsi que les intérêts des jeunes et des générations futures;

(vii) **ENCOURAGER** les parlements membres à évaluer leur état de préparation institutionnelle et les risques avant d'adopter des outils d'intelligence artificielle, et à mettre en place des garanties en matière de protection des données, de contrôle d'accès, de vérification des résultats et de responsabilité humaine; et

(viii) **EXHORTER** le Secrétariat du SADC PF à renforcer les efforts en cours visant à garantir une contribution inclusive d'experts à l'élaboration de lois-types, afin d'assurer une participation qui tiennent compte de toutes les langues officielles et traditions juridiques du Forum.

(ix) **ENCOURAGER** les parlements membres à allouer un soutien budgétaire consacré à la participation aux missions d'observation électorale du Forum parlementaire de la SADC, à accorder la priorité aux députés exerçants des responsabilités au sein des commissions concernées et à suivre la mise en œuvre des recommandations des observateurs à travers le contrôle parlementaire; et

(x) **INVITER** le Comité exécutif à engager des échanges avec les présidents de parlements au sujet d'engagements politiques et budgétaires durables en faveur de l'observation des élections parlementaires.

7.0 CONCLUSION

La Commission appelle à un leadership parlementaire qui concilie la mise en œuvre des engagements électoraux régionaux avec une participation inclusive, un contrôle efficace et la préparation aux nouveaux défis en matière de gouvernance. Une observation électorale durable, un suivi coordonné, un approfondissement de la recherche et une utilisation responsable des technologies peuvent renforcer la responsabilité démocratique et la confiance du public. La Commission recommande les résolutions proposées à l'examen et à l'adoption par la 59e Assemblée plénière. La Commission tient à exprimer sa gratitude au Secrétariat, aux personnes-ressources et aux partenaires de coopération pour leur soutien.

Monsieur le Président, je propose que cette motion soit adoptée.

Hon. Napo Moshoeshoe	M. Stanley Banda
PRESIDENT	**SECRÉTAIRE**

8.0 ANNEXES

ANNEXE I: COMPOSITION DE LA COMMISSION

1. Hon. Napo Moshoeshoe (Lesotho) ***(Président)***
2. Hon. Claudette Louise (Seychelles) ***(Vice-Présidente)***
3. Hon. Françoise Ndokwa Bemba (RDC)
4. Sen. Isaac Magagula (Eswatini)
5. Hon. Peter Dimba (Malawi)
6. Hon. Ratsiraka Sophie Soamiadana (Madagascar)
7. Hon. Raimundo Diomba (Mozambique)
8. Hon. Paula Kooper (Namibie)
9. Hon. Kenneth Mosimanegare Mmoiemang (Afrique du Sud)
10. Hon. Leepetswe Lesedi (Botswana)
11. Hon. Tendai Nyabani (Zimbabwe)
12. Hon. Pedro Sebastiao (Angola)
13. Hon. Raviraj Sihna Beechook (Maurice)
14. Hon. Letengano George Mwalwiba (Tanzanie)
15. Zambie — membre non précisé dans le rapport soumis
16. Représentant par procuration: l'hon. Galenawabo Lekau (Botswana), pour l'hon. Leepetswe Lesedi

ANNEXE II: FONCTIONNAIRES PRESENTS

1. Sheuneni Kurasha, Directeur, Affaires Parlementaires et Programmes, Secrétariat du SADC PF
2. Ndeutalala Amulungu, Suivi et Évaluation, Secrétariat du SADC PF
3. Agnes Lilungwe, Secrétaire Exécutive de la Secrétaire Générale, Secrétariat du SADC PF
4. Stanley Banda, Membre du personnel – Zambie

ANNEXE III: PERSONNES-RESSOURCES

1. Dr Henry Chingaipe, Directeur, Institut de Recherche Politique et d'Autonomisation Sociale
2. Jakkie Cilliers, Présidente, Institut d'Études sur la Sécurité
3. Professeure Cristina Leston-Bandeira, Université de Leeds et co-fondatrice de l'IPEN
4. Marci Harris, INTER PARES et International IDEA
5. Ingrid Walker, INTER PARES et International IDEA